

# Regards sur les archives relatives à la colonisation belge conservées hors de Belgique

Le présent *Guide* constitue un outil inédit donnant accès aux archives relatives à la colonisation des espaces congolais, rwandais et burundais conservées en Belgique<sup>1</sup>. Une part importante de ces documents ont été produits en Afrique centrale entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et le milieu du 20<sup>e</sup> siècle avant d'être transférés vers la Belgique au cours de l'« opération archives » (1959-1960) ou la mission Neven (1961) principalement<sup>2</sup>. La totalité du patrimoine archivistique produit par les agents coloniaux n'a toutefois pas rejoint la Belgique. Outre la faiblesse de la politique archivistique coloniale, le manque de préparation de l'opération archives a eu pour conséquence de déplacer seulement une fraction des documents produits au Congo. On estime actuellement que vingt kilomètres linéaires d'archives publiques ont dû rester sur place après 1960<sup>3</sup>. Le cas des archives rwandaises et burundaises est différent. En vue de l'indépendance, les autorités tutélaires y procèdent à une partition des documents : les archives dites de souveraineté sont envoyées en Belgique quand les archives dites de gestion sont conservées sur place. La seule manière de restaurer sa portée et sa valeur originelles à cet ensemble est de (re)mettre en commun les deux typologies d'archives conservées à des milliers de kilomètres de distance.

Il apparaît nécessaire de poursuivre les ambitions qui sont au cœur de ce guide et d'en initier la suite. Celle-ci devra être mise en œuvre par et/ou avec les archivistes et historiens congolais, rwandais et burundais pour envisager les archives relatives à l'expérience coloniale dont ils sont les gardiens. Cet instrument devra également considérer les documents produits par les principales chancelleries établies sur ces territoires avant 1960 ou 1962 ainsi que par les missions religieuses, les entreprises et les particuliers qui y ont été des acteurs de la colonisation. Ces archives sont actuellement conservées dans une dizaine de pays et bien plus de dépôts d'archives. Dans l'attente de cette publication, nous identifions ici, de manière sommaire et non exhaustive, les principaux lieux de conservation ainsi que les ensembles archivistiques incontournables relatifs à la colonisation belge conservés hors de Belgique.

---

1 Cf. Partie II.

2 À ce sujet, lire le chapitre *Ouvrir les archives coloniales* publié dans ce volume par Marie Van Eeckenrode et PIRET B., « Exhumer les vestiges de la colonisation. Les archives coloniales belges et leur histoire », dans *Comma*, 2015/1, p. 51-62.

3 BERNARDO Y GARCIA L. A., « Les "Archives Africaines". Généalogie d'un nébuleux patrimoine colonial en partage », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 98, 2020 (à paraître).

## I. Les Républiques du Burundi, du Congo et du Rwanda

### A. République du Burundi

À la veille de la proclamation d'indépendance du Rwanda et du Burundi, les autorités belges fixent la destination des archives produites durant la période mandataire puis tutélaire. Se référant aux principes érigés par l'UNESCO l'année précédente, en 1962 elles transfèrent les archives dites de souveraineté vers le continent européen et laissent sur place les archives de gestion<sup>4</sup>. Les premières ont rejoint les archives expédiées depuis le Congo dans les caves des administrations belges ; ces documents sont largement détaillés dans le présent guide. Les secondes se trouvent principalement aux Archives nationales du Burundi.

Les archives produites par le pouvoir colonial qui n'ont pas été déplacées vers la Belgique sont restées dans différentes administrations publiques du Burundi pendant plus de quinze ans. Au cours de cette période, elles ont connu des destins variés. Intégralement préservées pour certaines, démembrées ou détruites pour d'autres. Lors de la création du département des archives nationales à Bujumbura en 1978, ses agents ont entamé une campagne de collecte d'archives. Ils y font verser les documents datant de l'ère coloniale, mais aussi ceux des ministères et départements centraux du Burundi. Ils parcourent également le pays afin de retrouver les archives conservées de manière décentralisée, notamment celles se trouvant dans les arrondissements, les communes et les tribunaux<sup>5</sup>. L'organisation des archives nationales est largement tributaire de cet épisode fondateur. Les documents (500 m linéaires) y sont organisés en fonction des circonscriptions administratives : il existe un fonds par province. Chacun de ces ensembles s'articule en deux séries, la première concerne la période coloniale, la seconde est consacrée aux années qui l'ont suivie. Au sein de celles-ci, les documents sont organisés selon les principales compétences publiques : finances, justice, cadastre, état civil notamment. L'organisation de ces fonds est rendue visible par les inventaires disponibles aux archives nationales. Outre les archives, ce département conserve les publications officielles éditées avant 1962 (dont les *Rapports annuels du Ruanda-Urundi*) ainsi qu'une importante collection de cartes. Depuis l'ouverture du dépôt, les archivistes burundais s'emploient à compléter le patrimoine archivistique dont ils ont la garde. En plus des missions de prospection menées sur le sol national, ces archivistes ont recherché en Europe les archives intéressant le Burundi. En 1978, ils s'engagent dans un programme de coopération financé par l'UNESCO et la Belgique qui aboutit à la numérisation de milliers de documents d'archives. Cinquante-six bobines de rapports administratifs, de procès-verbaux de conseils de chefferie et de sous-chefferie, de dossiers administratifs de chefs et de sous-chefs, de documents relatifs à l'administration de centres extra-coutumiers ainsi que de la correspondance diverse, numérisées dans les dépôts bruxellois, rejoignent Bujumbura en 1985. Leur consultation

4 Pour plus de détails concernant le transfert des archives produites durant la période coloniale, lire la partie *Ouvrir les archives coloniales* signée par Marie Van Eeckenrode dans le présent volume ainsi que PIRET B., « Exhumer les vestiges de la colonisation. Les archives coloniales belges et leur histoire », dans *Comma*, 2015, p. 51-62.

5 NYANDWI N., « La situation des archives au Burundi : politiques et attentes », dans TALLIER P.-A. et BOMPUKU EYENGA-CORNELIS S. (dir.), « Africa Europe Archives. Requirements ? Collaborations ? Plans ? DR Congo, Rwanda, Burundi and Belgium », Bruxelles, AGR/MRAC, 2013, p. 91-110 et NDAYISABA J.-P., « Les archives burundaises en danger : comment sortir de cette catastrophe ? », <http://www.piaf-archives.org/actualites/les-archives-burundaises-en-danger-comment-sortir-de-cette-catastrophe>, consulté le 01/10/2020.

régulière et les conditions de conservation auxquelles ces documents ont été soumis ont provoqué leur dégradation jusqu'à ce qu'ils deviennent inexploitable.

Le Centre d'études et de documentation juridiques du Ministère de la Justice conserve l'ensemble des dispositions législatives burundaises ainsi qu'une collection de dossiers judiciaires dont une série est produite avant 1962 (200 à 250 m linéaires)<sup>6</sup>. Parmi ces documents non inventoriés se trouvent notamment des comptes-rendus d'enquête et des jugements de nombre de cours et tribunaux. Les visiteurs de la bibliothèque du centre pourront en outre y consulter une collection complète des *Bulletins officiels du Ruanda-Urundi*.

L'Université de Bujumbura et plus particulièrement la bibliothèque centrale ainsi que le département de géographie possèdent quant à elles de nombreuses cartes géographiques relatives à la période mandataire puis tutélaire. La bibliothèque constitue également l'unique lieu permettant de consulter les dizaines de thèses de doctorat concernant l'histoire du Burundi.

Le grand séminaire de Bujumbura ne conserve pas d'archives antérieures aux années 1960, mais il peut se targuer de très riches collections de périodiques, dont *Les temps nouveaux d'Afrique* et le *Bulletin officiel Ruanda-Urundi*.

L'Agence de presse du Burundi possède la plus importante collection photographique du pays. Si la majorité des clichés ont été pris après l'indépendance, elle conserve également des tirages ainsi que des négatifs de la série « Office d'information et de documentation du Congo belge et du Ruanda-Urundi » (InforCongo)<sup>7</sup>.

Enfin, le siège du périodique *Ndongozi* conserve l'ensemble des numéros du quotidien *Rusiziramarembe* (*Le Semeur de la paix*) fondé en 1940 devenu *Ndongozi y'Uburundi* (*Le Guide*) en 1954.

## B. République démocratique du Congo

En 1959, les autorités coloniales décident de diriger vers la Belgique toutes les archives produites au Congo, cette destination est alors conçue comme temporaire ou définitive selon la nature des documents en question. En raison du manque de préparation de ce transfert<sup>8</sup>, de nombreuses archives n'ont toutefois jamais quitté l'Afrique centrale. Il s'agit principalement des archives produites dans les provinces du Katanga et du Kasai, mais aussi de celles relatives aux circonscriptions administratives inférieures soit les chefferies et les territoires des autres provinces congolaises. Celles qui ont fait l'objet d'une politique de préservation sont conservées dans diverses institutions publiques, dont les Archives nationales.

Les pratiques et structures archivistiques coloniales se poursuivent timidement jusqu'à ce que gouvernement congolais investisse ce champ en 1989. À cette date, il crée les Archives nationales du Zaïre (devenues ensuite les Archives nationales du Congo) et augmente le personnel qui y est affecté. Ces archivistes parcourent le pays afin d'assurer la

6 LEDUC-GRIMALDI M., VAN HASSEL D. et TALLIER P.-A., *Rapport de mission au Burundi (Archives) 9-17 octobre 2011* (rapport inédit), Bruxelles/Tervuren, Archives de l'Etat/MRAC, 2011.

7 Il existe d'autres collections InforCongo. Celle du MRAC est presque complète et un grand nombre de ces clichés peuvent aussi être consultés au SPF Affaires étrangères.

8 Pour plus d'information à ce sujet, cf. *supra*.

réouverture ou la mise en place de dépôts dans toutes les provinces du pays, ils collectent les archives produites par les institutions publiques congolaises comme coloniales et les organisent selon un cadre de classement qui est alors mis au point<sup>9</sup>. Le tournant du siècle représente une cassure dans le développement du secteur archivistique congolais. Celui-ci qui souffre depuis d'un manque structurel de moyens. La situation est telle que les Archives nationales du Congo, devenues l'Institut national des archives du Congo (INACO), ne peuvent s'acquitter de leurs missions premières. Ainsi, elles n'ont pas été en mesure de collecter les archives de la Deuxième République<sup>10</sup> ou d'imposer le versement des archives des ministères. En outre, elles n'ont pas le personnel suffisant pour inventorier tous les fonds qui lui sont confiés, qu'ils concernent la période de la colonisation ou celles qui la suivent. En plus de ce sous-financement, le gouvernement congolais serait responsable de destruction volontaire de documents publics. Ainsi, en 1983, des agents étatiques ont vidé le dépôt provincial du Shaba et transféré l'ensemble des archives qui y étaient conservées vers une destination inconnue. Le dépôt de Kananga a quant à lui été incendié<sup>11</sup>.

À ce jour, l'INACO conserve notamment plus de 10 mètres linéaires d'archives produites par le service Affaires indigènes et Main-d'œuvre (AIMO) de la province de Léopoldville. On peut également y consulter les publications officielles de la Colonie, dont le *Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo*, le *Bulletin officiel du Congo belge*, le *Bulletin administratif et commercial du Congo belge* ainsi que les *Comptes rendus du Conseil colonial* comme ceux du Conseil de gouvernement et des conseils de provinces. Ce dépôt compte aussi des sources iconographiques – cartes et plans.

D'autres archives publiques sont conservées dans les ministères, dans les villes, dans les circonscriptions administratives inférieures ou d'autres institutions publiques. Ainsi, le parquet de Kinshasa conserve un volume important de dossiers judiciaires parmi lesquels on trouve des dossiers instruits avant 1960.

Les institutions religieuses détiennent également un patrimoine archivistique de premier plan. À titre d'exemple, à Kinshasa, la Communauté Saint-Pierre Claver (SERVICO) conserve les principales archives jésuites du Congo. On peut surtout y consulter des documents produits par les missions jésuites érigées au Congo depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la correspondance avec la maison-mère ainsi que les photographies et les écrits déposés par leurs acteurs. Dans cette même ville, la paroisse scheutiste de Notre-Dame de Fatima renferme les principales archives de la société dont les diaires de nombre de missions scheutistes congolaises. De manière générale chaque mission conserve les registres de baptêmes, de mariages et de décès qu'elle a rédigé. Ces documents connaissent des conditions de conservation très variables.

En plus des administrations publiques et des institutions religieuses, les entreprises ont produit une masse documentaire considérable. Les archives d'entreprises connaissent des

- 
- 9 Celui-ci est rendu public dans LUMENGANESO KIOBE A., *Congo. Guide des archives nationales*, s. l., Kinshasa, 2001, p. 50 et suiv.
- 10 LANZA DOODOO H., « Gestion Démocratique du Congo : Politiques et attentes », dans TALLIER P.-A. et BOMPUKU EYENGA-CORNELIS S., « Africa Europe Archives. Requirements? Collaborations? Plans? DR Congo, Rwanda, Burundi and Belgium », Bruxelles, Archives de l'Etat / MRAC, 2013, p. 86-87.
- 11 DIBWE DIA MWEMBU D., « Le Centre d'Etudes et de Recherches Documentaires sur l'Afrique Centrale (CERDAC) et la problématique de la reconstitution des archives », communication inédite rédigée en vue du Forum national sur la reconstitution des archives et du patrimoine culturel congolais ouvert à Kinshasa, 06/2020.

destins variés comme en attestent les deux exemples suivants. L'institution semi-publique de l'Office des transports congolais (OTRACO) a confié ses documents aux Archives nationales où elles sont à la disposition du public bien que ne faisant pas l'objet d'un inventaire *stricto sensu*. La Gécamines a souhaité conserver ses archives en son sein. Elle les a déménagées à de nombreuses reprises jusqu'à ce que, faute de place, elles ne soient plus accessibles ni aux agents de l'entreprise ni aux chercheurs sinon qu'elles soient détruites.

Le défaut d'archives publiques relatives à la période coloniale accentue la valeur des travaux qui ont été rédigés à partir de celles-ci avant leur disparition. Les nombreux mémoires de licence en histoire défendus à l'Université de Lubumbashi en sont des exemples manifestes. Ils concernent, entre autres, l'occupation économique du Katanga, la grève menée par le personnel de l'Union minière du Haut-Katanga en 1940 et la prospection minière.

Les archives papier sont loin d'être les seules sources permettant de documenter la période coloniale. Les témoignages oraux sont aussi des documents d'une rare richesse. Fondé en 1973, le Centre d'études et de recherches documentaires sur l'Afrique centrale (CERDAC) – centre de recherche adossé au département d'Histoire de l'Université nationale du Zaïre – s'emploie notamment à collecter les « récits de vie des acteurs historiques du Congo »<sup>12</sup>. Ce centre n'est plus subsidié depuis les années 1990, mais il conserve néanmoins les témoignages enregistrés.

### C. République du Rwanda

Les archives produites durant la période d'administration belge du Ruanda ont été exposées à différents mouvements centrifuges sinon délétères. En 1925, les autorités belges décident de réunir les territoires rwandais et burundais en un ensemble administratif nommé le Ruanda-Urundi. Elles placent celui-ci sous l'administration du vice-gouverneur général du Ruanda-Urundi dont la résidence est fixée à Usumbura (devenue Bujumbura après l'indépendance) soit dans l'Urundi. Aussi, dès cet instant, de nombreux documents produits au Ruanda ou le concernant sont envoyés puis conservés à Usumbura. Ensuite, une part significative des archives se trouvant à Kigali comme dans le reste du Ruanda a été transférée vers la Belgique au cours de l'opération Neven (1961-1962). Ces documents sont actuellement conservés au SPF Affaires étrangères où ils constituent les fonds *Archives du Ruanda* (RWA) et *Archives du Ruanda-Urundi, du Ruanda et de l'Urundi* (RWABU) notamment ; ils seront déménagés vers les Archives de l'État dans les années à venir. Enfin, les archives qui sont restées sur place ont été exposées à des conditions extrêmement difficiles dues au génocide et à la période d'instabilité qui l'a suivi. Malgré cela, la République du Rwanda peut aujourd'hui se targuer d'offrir des conditions de conservation et de consultation uniques en ce qui concerne ces documents.

Les Archives nationales sont créées en 1979 avec pour mission de collecter, classer, conserver et communiquer au public les documents d'archives. Une des premières

12. DIBWE DIA MWEMBU D., « Le Centre d'Études et de Recherches Documentaires sur l'Afrique Centrale (CERDAC) et la problématique de la reconstitution des archives », communication inédite rédigée en vue du Forum national sur la reconstitution des archives et du patrimoine culturel congolais ouvert à Kinshasa.

réalisations de cette institution est la collecte des archives de l'administration coloniale entreposées dans les différents chefs-lieux de province afin de les conserver de manière centralisée à Kigali<sup>13</sup>. Le dépôt reçoit également le versement des archives des ministères et autres institutions publiques rwandaises. Le secteur des archives est profondément ébranlé durant les années 1990 et le début de la décennie suivante ce qui incite le gouvernement rwandais à se décider à investir durablement dans la protection et la communication du patrimoine historique lié au génocide surtout, mais aussi aux événements qui le précèdent. Ce geste politique va conduire à la revalorisation des archives nationales.

Cette institution, devenue la *Rwanda Academy of Language and Culture Heritage* en 2017, puis l'*Inteko y'Umuko, Rwanda Cultural Heritage Academy (RCHA)*<sup>14</sup>, possède 1.000 dossiers soit 100 à 150 m linéaires d'archives relatives à la période coloniale dont le document le plus ancien est le rapport annuel rédigé par le résident du Ruanda pour l'année 1924. Cet ensemble documentaire est organisé d'après la cartographie administrative en vigueur à cette période c'est-à-dire autour de trois niveaux que sont la résidence, le territoire et la chefferie. Les documents relatifs à chacun de ces niveaux et les circonscriptions qui en relèvent sont le reflet des compétences et des préoccupations de l'administration coloniale. Ils concernent l'économie, l'agriculture, la main-d'œuvre, la justice et la sûreté principalement. Ces documents proviennent de l'ensemble du pays, même si les localités directement investies par l'action coloniale sont davantage présentes dans les fonds. Ceux-ci ont fait l'objet d'inventaires disponibles à la consultation au dépôt des Archives nationales. Les archives ont quant à elles bénéficié d'une vaste campagne de numérisation de sorte qu'actuellement 90% des documents antérieurs à 1962 sont consultables en ligne<sup>15</sup>. Ils sont indexés par nom d'auteur, par date et par sujet. Précisons enfin que les Archives nationales comptent un nombre très limité de documents iconographiques (cartes, photographies ou plans) pour les années considérées.

En plus des Archives nationales, de nombreuses institutions religieuses conservent un important patrimoine archivistique datant de la période coloniale dont le Grand Séminaire Nyakibanda – grand séminaire régional pour les vicariats apostoliques du Ruanda-Urundi ainsi que du Kivu –, le petit séminaire de Nyundo ou encore la mission des dominicains de Kacyiru pour ne citer que celles-là. Les différentes institutions protestantes, dont la *Church Missionary Society* de Gahini, sont également détentrice d'une masse d'archives permettant de documenter la question de l'enseignement et des soins de santé principalement.

Enfin, signalons les mémoires de licence se trouvant à la bibliothèque de l'Université de Butare. Ils concernent notamment la politique archivistique poursuivie au long du 20<sup>e</sup> siècle, les rites funéraires au Rwanda, la chanson populaire, la propagande politique et l'agriculture. Ces mémoires ont fait l'objet d'un inventaire disponible en ligne<sup>16</sup>.

13 KIZARI E., « Situation actuelle et état de conservation des archives au Rwanda après le génocide de 1994 », dans TALLIER P.-A. et BOMPUKU EYENGA-CORNELIS S., « Africa Europe Archives. Requirements? Collaborations? Plans? DR Congo, Rwanda, Burundi and Belgium », Bruxelles, Archives de l'Etat / MRAC, 2013, p. 105-107.

14 Arrêté présidentiel du 28/08/2020.

15 <http://ralisa.myculture.gov.rw/online-services>

16 <http://41.222.244.30/lib/SingleSearch.aspx>

## II. L'Europe occidentale et les États-Unis

### A. Confédération helvétique

C'est dans la Confédération helvétique que sont conservées les archives de la Société des Nations. Cette institution joue un rôle décisif dans l'histoire de la colonisation belge en accordant à la Belgique un mandat de gestion sur les territoires du Ruanda et de l'Urundi.

En signant le traité de Versailles en juin 1919, l'Allemagne renonce à ses droits sur ses possessions coloniales en faveur « des principales Puissances alliées et associées » (article 119). Investie de la gestion de ces territoires, la Société des Nations (SDN) soutient que, pour atteindre « le bien-être et le développement » des populations vivant dans ces espaces, « la meilleure méthode [...] est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées qui en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique sont le mieux à même d'assurer cette responsabilité »<sup>17</sup>. En se fondant sur cette affirmation, la société genevoise confère à la Belgique un mandat de gestion sur deux territoires issus de l'Afrique orientale allemande – le Ruanda et l'Urundi. Ce mandat de type B exige de la Belgique d'y assumer l'administration du territoire en respect de diverses conditions fixées à l'article 22 du Pacte de la SDN. Elle doit annuellement rendre compte de son action en présentant un rapport aux instances de la Société des Nations.

Les archives de la Société des Nations sont déposées à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Ces 3 km linéaires de documents sont organisés en deux ensembles. Le premier (« archives de secrétariat ») rassemble les archives des différentes sections de la SDN dont la section économique et financière et la section mandat. Le second (« fonds externes ») réunit des ensembles produits par d'autres institutions comme la Commission de gouvernement du bassin de la Sarre, mais à l'égard desquelles celle-ci exerce un droit de contrôle. Parmi les documents constituant ces fonds, on trouve de nombreuses conventions internationales (principalement traités d'extradition) relatives à la Belgique et ses espaces ultramarins, ainsi que plusieurs dossiers ayant trait à la santé publique et au traitement de maladies infectieuses ainsi qu'à la protection des droits de l'enfant. Les archives de la SDN contiennent également plusieurs dossiers concernant la définition de la frontière entre le Ruanda-Urundi et le Tanganyika (1935-1936).

### B. État de la Cité du Vatican

Les *Archivio Apostolico Vaticano* (Archives apostoliques du Vatican) sont les archives centrales du Saint-Siège. Elles conservent les documents relatifs au gouvernement du Vatican ainsi qu'à l'activité pastorale papale. Depuis leur fondation au début du 17<sup>e</sup> siècle, les archives vaticanes ont accumulé 85 km linéaires de documents formant plus de 600 fonds. Le Vatican s'est récemment doté d'un nouveau site permettant un accès plus aisé à ses collections<sup>18</sup>. Un site belge offre quant à lui un éclairage centré sur les archives vaticanes utiles au sujet de l'histoire de la Flandre et, plus généralement, de la Belgique<sup>19</sup>.

17 Pacte de la Société des Nations, art. 22.

18 <http://www.archivioapostolicovaticano.va/content/aav/it.html>

19 <http://www.vaticana.be/>

En 1930, le Vatican envoie une délégation à Léopoldville en vue d'y fonder une nonciature apostolique. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, celle-ci voit ses compétences géographiques élargies pour comprendre également le territoire du Ruanda-Urundi. Les échanges entre cette institution et le Vatican donnent lieu à 22 mètres linéaires de correspondance qui est conservée dans les *Archivio Segreto Vaticano* (inventaire VATC516-A)<sup>20</sup>. Les archives vaticanes conservent aussi la correspondance entre le Saint-Siège et les différents ordres religieux. On consultera de manière privilégiée les échanges avec les ordres bénédictin, capucin, franciscain et jésuite notamment qui sont les principaux ordres missionnaires actifs au Congo ainsi qu'aux Rwanda et Burundi durant la période coloniale.

### C. États-Unis

Les États-Unis accueillent le siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui succède à la Société des Nations (SDN)<sup>21</sup>. Fondée par la charte de San Francisco en 1945, celle-ci revoit l'administration des territoires jusqu'alors gérés par la SDN et remplace notamment le régime mandataire par une organisation tutélaire. Cette réforme s'inscrit dans une perspective autonomiste : le mandat devant conduire les nations sous tutelle à l'autonomie sinon l'indépendance. L'Organisation des Nations Unies exhorte également l'amélioration des conditions de vie (matérielles et morales) en vigueur dans les pays sous mandat.

Conservées au siège de l'ONU (New York), les archives de cet organe s'articulent autour de quatre types de producteurs ou leurs fonctions : les secrétariats généraux, les départements du Secrétariat, les missions de maintien de la paix et les organisations qui les ont précédés. Parmi ces fonds, les archives du secrétariat général de Dag Hammarskjöld (1953-1961) permettent de documenter, notamment, les questions liées à l'indépendance du Congo, les différentes missions que Dag Hammarskjöld a effectuées Congo ainsi qu'à l'opération des Nations Unies au Congo (ONUC). Le fonds ONUC lui-même (1960-1964) représente une source incontournable pour appréhender l'indépendance du Congo, des sécessions katangaise et kasaïenne ainsi que l'assassinat de Patrice Lumumba. Ces archives conservent également les rapports d'administration du Ruanda et de l'Urundi remis annuellement par la Belgique entre 1923 et 1962 comme les discours prononcés à l'Assemblée générale de l'ONU, les résolutions de cette instance concernant l'administration des pays sous tutelle et leur indépendance.

La *National Archives and Records Administration* ou NARA, sise à Washington, conserve les archives publiques américaines depuis 1934. Elle préserve les documents fondateurs de l'État américain ainsi que les archives publiques du pays. En outre, les collections de la NARA renferment des microfilms, des clichés photographiques, des films ainsi que des dizaines de milliards de documents électroniques.

En ce qui concerne le Congo belge et le Ruanda-Urundi, on peut y consulter les Archives générales du Département d'État (RG 59). Au sein de cette masse documentaire, plusieurs boîtes concernant la Belgique et le Congo dont certaines sont consacrées à l'exploitation minière du Congo belge. Les documents formés par le consulat américain au Congo sont

20 BLOUIN F. X., *Vatican Archives. An Inventory and Guide to Historical Documents of the Holy See*, New-York – Oxford, Oxford University Press, 1998, p. 265.

21 Les archives de la SDN sont conservées en Suisse.

rassemblés dans le RG84 ; il s'agit principalement de correspondances dont les premières remontent à 1895. La NARA conserve également les documents de l'Agence américaine de renseignements (RG306). Cette agence collecte et transmet à Washington ses observations quant aux politiques fixées après la Deuxième Guerre mondiale par les autorités coloniales et les réponses des populations congolaises, ruandaises et urundaises à celles-ci. On y trouve par exemple un rapport concernant l'*Attitude des Belges envers les Américains par rapport à la situation au Congo* daté d'octobre 1961. Par ailleurs, de nombreuses cartes administratives, des cartes consacrées aux routes maritimes ou aux télécommunications notamment sont conservées dans les ensembles.

Des acteurs religieux américains se sont installés au Congo ou au Ruanda-Urundi. C'est principalement aux États-Unis que sont conservées leurs archives. À titre d'exemple, les archives de l'*American Baptist Missionary Society* puis *American Baptist Foreign Missionary* sont conservées à l'*American Baptist Historical Society* (Atlanta). Celles-ci renferment la correspondance avec les missionnaires actifs au Congo, des photographies et objets ethnographiques ainsi que les publications officielles de la congrégation<sup>22</sup>. L'*American Presbyterian Congo Mission* est présente au Congo depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Ses membres ont rapidement fait connaître leur action en dénonçant le régime de violence qui règne dans l'État indépendant du Congo. La *Presbyterian Historical Society* (Philadelphie) conserve 91 boîtes d'archives produites par ladite mission. Il s'agit principalement de correspondance et de rapports annuels ; ces documents sont partiellement numérisés et accessibles en ligne<sup>23</sup>.

#### D. République fédérale d'Allemagne

De 1885 à 1919, l'Allemagne est à la tête d'un vaste empire colonial. Celui-ci comprend notamment l'Afrique orientale allemande qui est composée du territoire des actuelles République du Rwanda, République du Burundi et d'une partie du territoire de la République unie de Tanzanie. À l'issue de la Première Guerre mondiale, le traité de Versailles retire à l'Allemagne ses colonies. L'Afrique orientale allemande est partagée entre le Royaume-Uni et la Belgique, cette dernière se voyant accorder un mandat de gestion de la Société des Nations sur les territoires du Ruanda et de l'Urundi.

L'Université de Potsdam a récemment mis en ligne un Guide des archives relatives à l'histoire coloniale allemande, *Archivführer zur deutschen Kolonialgeschichte*, essentiellement financé par le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères<sup>24</sup>. Il répertorie les archives conservées dans 300 institutions de conservation en Allemagne et à l'étranger. On l'utilisera pour identifier les archives de l'administration coloniale allemande du Ruanda et de l'Urundi, mais également les archives d'entreprises, de missions religieuses ou de particuliers allemands encore implantés dans ces territoires après 1918. On peut citer les archives de l'*Evangelische Missionsgesellschaft für Deutsch-Ostafrika* (Mission de Béthel) conservées à Wuppertal par l'*Archiv- und Museumsstiftung der Vereinten Evangelischen Mission* ; les archives de Rudolf Asmis, chargé d'explorer les archives du Ministère belge des Colonies durant la Première Guerre mondiale, conservées dans les *Politisches Archiv*

22 <http://abhsarchives.org/>

23 <https://digital.history.pcupsa.org/islandora/search/%22rg%20432%22?type=dismax>

24 <https://archivfuehrer-kolonialzeit.de>

*des Auswärtigen Amts* (Archives politiques de l'Office des Affaires étrangères) ; les archives photographiques de la Société coloniale allemande dont une partie des clichés concerne l'Afrique orientale allemande (entre autres la campagne de l'Est africain durant le premier conflit mondial), conservées par Bibliothèque universitaire Johann Christian Senckenberg à Villmar.

Parmi les nombreux outils interactifs dont ce guide est assorti, on soulignera tout particulièrement l'existence d'une « machine à écrire germanique », sorte d'assistant à la lecture de textes anciens. Six alphabets sont proposés, pour six écritures manuscrites. Il suffit au lecteur de cliquer sur les caractères qu'il reconnaît dans le document qu'il doit transcrire. La machine à écrire fournit, au fur et à mesure, une retranscription en caractère roman et différentes lectures possibles. Cet outil s'avèrera extrêmement utile lors de la consultation des archives allemandes décrites dans le présent guide.

L'Afrique orientale allemande possède une frontière commune avec le Congo (Nord et Sud Kivu). Dès lors, on trouvera dans les archives de l'*Auswärtiges Amt* (Office des Affaires étrangères) des documents relatifs aux relations diplomatiques entre l'Allemagne et la Belgique au sujet de ces territoires, au tracé des frontières, aux missions de reconnaissance ou encore aux accords intervenus en matière d'hygiène, de chasse ou de navigation fluviale et aérienne dans la région. Ces archives coloniales sont conservées par le *Bundesarchiv* (Archives fédérales allemandes).

Une part réduite des archives de l'administration coloniale allemande produites au Ruanda et en Urundi, sont restées sur place. Considérées comme des prises de guerre, elles sont emportées par les forces militaires qui ont investi ces territoires puis dirigées vers la Belgique<sup>25</sup>. Elles font actuellement partie des « archives africaines » conservées par le SPF Affaires étrangères et elles sont donc décrites dans le présent guide. On les trouve d'une part dans le chapitre de ce guide consacré à l'Afrique orientale allemande et d'autre part dans le chapitre dévolu à la Belgique et aux territoires qu'elle administre : puisque des documents antérieurs au mandat concédé à la Belgique sur le Ruanda et l'Urundi figurent dans les dossiers constitués par les autorités belges (une section de ce chapitre est d'ailleurs spécifiquement consacrée au territoire du Ruanda-Urundi).

### **E. République française**

Le Congo belge est voisin de l'Afrique équatoriale française (AEF) comme la métropole belge borde la France. Cette proximité territoriale assure des échanges suivis entre ces États se matérialisant dans une correspondance nourrie. L'intérêt de la France pour la colonie belge est renforcé par le fait que, depuis 1884, elle est bénéficiaire d'un droit de préemption sur ce territoire dont elle se prévaut jusqu'en 1960.

Fondées en 1790, les Archives nationales conservent les documents produits par les organes centraux de l'État français (à l'exception des fonds constitués par le Ministère des Armées, le Ministère des Finances et de celui des Affaires étrangères) soit 350 km linéaires d'archives allant du 7<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle. Les documents conservés par les archives nationales

25 BERNARDO Y GARCIA L. A., « Les « Archives africaines ». Généalogie d'un nébuleux patrimoine colonial partagé », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, à paraître (2021) et PIRET B., « Exhumer les vestiges de la colonisation. Les archives coloniales belges et leur histoire », dans *Comma*, 2015, 1, p. 51-62.

concernant le Congo sont le produit de missionnaires français établis au Congo belge (dont Louis Guébin) et d'organismes d'études au rang desquels figure l'Organisme d'étude du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne (1929-1968). Il s'agit également de dossiers consacrés à l'exploitation minière et à l'expédition des minerais vers les territoires français comme l'or et le nickel ainsi que la circulation transfrontalière. Enfin, d'autres archives documentent l'Exposition universelle de Paris de 1897 où la Belgique et l'État indépendant du Congo sont présents. La thématique des expositions est aussi illustrée par des clichés. On y trouve notamment les photographies du pavillon de la Belgique et du Congo belge lors de l'exposition internationale de Paris de 1937.

Le Ministère français des Affaires étrangères échappe à l'application de la loi sur la conservation des archives. À la différence de la plupart des ministères, il ne verse pas sa production documentaire aux Archives nationales, mais il a le loisir de la déposer dans un service *ad hoc* qu'est celui des archives diplomatiques. Celui-ci est organisé sur deux sites. C'est à Paris que sont conservés les documents émanant des services de l'administration centrale depuis les origines dudit Ministère, mais aussi les archives de l'occupation française en Allemagne, en Autriche et en Belgique, ainsi que des papiers personnels de diplomates et d'hommes d'État. À Nantes se trouvent les archives transférées depuis les services extérieurs (surtout les ambassades, les consulats et les représentations françaises auprès des organisations internationales), les archives des protectorats au Maroc et en Tunisie et des mandats en Syrie et au Liban.

Les Archives diplomatiques conservent les traités et conventions diplomatiques signées par la France. Celles la liant au Congo portent principalement sur des matières commerciales, sanitaires ou sur les communications (poste et lignes télégraphiques). Il n'est fait mention d'aucune convention conclue avec le Ruanda-Urundi. Les photographies concernant le Congo conservées par les Archives diplomatiques datent tout au plus des années 1930. Elles concernent surtout la navigation sur le fleuve Congo ou des infrastructures fluviales.

Les Archives nationales d'outre-mer (ANOM) sont constituées à partir des archives issues de la colonisation française soit 40 km linéaires de documents concernant près de 40 États contemporains. Celles-ci s'organisent en deux ensembles principaux. Le premier se compose des archives des ministères chargés de la gestion de l'empire colonial français et le second est formé des archives dites de souveraineté produites au sein des espaces impériaux et de l'Algérie et rapatriées au moment des indépendances. Outre ces deux ensembles, les ANOM conservent également des fonds privés, une cartothèque riche de 60.000 cartes et plans ainsi qu'une iconothèque renfermant 140.000 photographies.

Les archives y déposées concernant le Congo (État indépendant puis Congo belge) sont, pour l'essentiel, de la correspondance diplomatique et de la documentation constituée par les différents services de l'Afrique équatoriale française (AEF) au sujet du budget, de l'organisation administrative, des transports, des missions religieuses, du régime du travail et de la propagande communiste notamment. Elles permettent également d'envisager la frontière séparant le Congo de l'AEF et du Soudan (dont le tracé de la frontière, la navigation sur le fleuve Congo et le commerce frontalier). Les ANOM possèdent aussi les mémoires des étudiants de l'École coloniale devenue École nationale de la France d'Outre-mer en 1934. Dix de ceux-ci sont consacrés au Congo belge. Rédigés entre 1933 et 1957, ils ont trait aux chemins de fer, aux structures administratives, au régime de travail, à la « politique de mise en valeur » ainsi qu'à la polygamie notamment. Les Archives nationales d'outre-mer

conservent également une riche collection photographique. Parmi les clichés conservés, ceux relatifs au Congo sont tous antérieurs à 1910. Ils captent la navigation sur le fleuve Congo ainsi que le chemin de fer Boma-Matadi. Les ANOM ne possèdent pas d'archives concernant l'Urundi et le Ruanda entre 1920 et 1960 à l'exception de quelques cartes.

### F. République italienne

Les *Archivio centrale dello Stato* ou ACS (Archives centrales de l'État) conservent, depuis 1875, les archives publiques italiennes à l'exception de celles produites par la présidence de la République, le Ministère des Affaires étrangères, l'État-major général de l'armée. Chacune de ces institutions possède son centre de conservation.

À Rome, la villa Farnesina accueille les *Archivio Storico de Ministero deglo Affaro Esteri* (Archives historiques du Ministère des Affaires étrangères) qui conservent la documentation diplomatique c'est-à-dire les traités internationaux, les documents produits par le Ministère des Affaires étrangères ainsi que ceux produits par les représentations diplomatiques et consulaires. Cette documentation est organisée en deux séries, l'une chronologique l'autre thématique. Toutes deux sont intégralement accessibles en ligne. Concernant l'étude du fait colonial, ce dépôt héberge aussi les *Archivio Storico del Ministero dell'Africa italiana* (Archives historiques du Ministère de l'Afrique italienne). On peut y consulter les archives produites par ledit Ministère ainsi que les documents rédigés par les territoires coloniaux italiens d'Éthiopie et de Somalie ainsi que les échanges entre l'ambassade italienne au Congo et les autorités italiennes. On y trouvera également plusieurs cartes et photographies concernant le Congo ainsi que le Ruanda-Urundi<sup>26</sup>.

C'est également en Italie, et à Rome en particulier, que se trouvent les maisons-mères de la plupart des ordres religieux. Celles-ci conservent principalement la correspondance avec leurs membres actifs aux quatre coins du globe. En ce qui concerne l'action missionnaire poursuivie au Congo belge comme au Ruanda-Urundi, les maisons-mères qui intéresseront particulièrement le lecteur sont celles de la Société des missionnaires d'Afrique ou Pères blancs et les archives générales de celle-ci, les archives centrales de la Congrégation salésienne, les archives centrales de la Congrégation des Capucins, les archives centrales de la Congrégation de Scheut.

### G. République portugaise

Le Portugal a, notamment, colonisé une partie la côte occidentale de l'Afrique. L'Angola, colonie portugaise jusqu'en 1975, y partage une frontière avec l'État indépendant du Congo puis avec le Congo belge, frontière qui s'étend de l'embouchure du fleuve Congo – endroit stratégique s'il en est – jusqu'aux sources du Sankuru. Les archives portugaises sont susceptibles de conserver des documents intéressant de près l'histoire de la colonisation belge en Afrique centrale. Pointons d'une part les archives diplomatiques et d'autre part les archives de l'ancienne administration coloniale majoritairement conservées par deux institutions : l'*Arquivo Histórico Diplomático* (Archives historiques diplomatiques) et l'*Arquivo Histórico Ultramarino* (Archives historiques d'outre-mer).

<sup>26</sup> <https://search.acs.beniculturali.it/OpacACS/guida/IT-ACS-AS0001-0000694>

Comme c'est le cas de toutes les puissances coloniales possédant des territoires voisins des espaces belges, les archives diplomatiques portugaises témoignent des relations bilatérales entretenues par la Belgique et le Portugal dans cette région d'Afrique. Elles ont trait au contrôle des déplacements des individus ou des marchandises, au tracé de frontières ou aux limites des circonscriptions ecclésiastiques, à la gestion des épidémies ou des infrastructures (entre autres le Chemin de fer de Benguela, qui relie Lobito au Katanga) notamment. Les archives diplomatiques portugaises sont conservées par l'*Arquivo Histórico Diplomático* de l'*Instituto Diplomático* à Lisbonne. L'institution gère environ 5 km linéaires d'archives essentiellement constituées de trois ensembles : les archives du *Ministério dos Negócios Estrangeiros* (Ministère des Affaires étrangères) que nous venons d'évoquer, mais également celles des ambassades et consulats portugais ; les archives d'hommes politiques, diplomates ou fonctionnaires de ce Ministère ; et enfin une partie des archives du *Ministério do Ultramar* (Ministère des Colonies) dont celles du *Gabinete dos Negócios Políticos* (Bureau des affaires politiques). L'*Instituto Diplomático* dispose actuellement de deux catalogues en ligne : l'un pour les traités internationaux conclus par le Portugal<sup>27</sup> et l'autre pour les archives du *Ministério do Ultramar*<sup>28</sup>.

L'autre partie des archives produites par l'administration coloniale portugaise a été confiée à l'*Arquivo Histórico Ultramarino*. Cette institution située dans le centre de Lisbonne, et qui a mis en ligne une partie de ses inventaires<sup>29</sup>, conserve entre autres les archives du *Secretaria de Estado da Marinha e Ultramar* ou SEMU (Secrétaire d'État à la marine et aux territoires d'outre-mer, 1833-1911), les archives du *Ministério do Ultramar* ou MU (1911-1975), mais également des collections iconographiques ou cartographiques. Parmi les archives du SEMU, on consultera par exemple celles du *Conselho Ultramarino* (SEMU, Conseil d'outre-mer), celles de la *Junta Consultiva do Ultramar* (SEMU, Conseil consultatif pour l'outre-mer) ou encore celles de la *Direção-Geral de Economia* (MU, Direction générale de l'économie) et de la *Comissão de Cartografia* (MU, Commission cartographique), institutions qui ont toutes été amenées à traiter de nombreux dossiers intéressant l'histoire du Congo et de la colonisation belge. L'*Arquivo Histórico Ultramarino* conserve aussi un ensemble documentaire relatif aux expéditions militaires en Angola et au Mozambique durant la Première Guerre mondiale, qui recèle plusieurs centaines de documents concernant directement le Congo (fleuve, territoire et frontières).

## H. Royaume-Uni

Le Royaume-Uni est l'une des principales puissances impériales. Elle s'est développée dès le 16<sup>e</sup> siècle à partir de la fondation de comptoirs commerciaux en Afrique, en Asie et en Amérique surtout. Sa présence en Afrique s'intensifie au 19<sup>e</sup> siècle, non sans oppositions internes et externes comme en attestent la guerre des Boers (1880-1881 et 1899-1902) et les différents conflits qui éclatent autour de la gestion du canal de Suez. Après 1880, les agents britanniques renforcent leur contrôle à partir des positions occupées au Caire et au Cap en se saisissant, à l'instar les autres nations impériales, de la lutte contre l'esclavage

27 <http://ahd.mne.pt/nyron/Archive/Catalog/winlib.aspx?skey=662BD4354FD046BEA621A411097521F1&pesq=14>.

28 <http://ahd.mne.pt/nyron/Archive/Catalog/winlib.aspx?skey=662BD4354FD046BEA621A411097521F1&pesq=13>.

29 <http://ahu.dglab.gov.pt/fundos-e-colecoes/>

comme principale justification à leur action<sup>30</sup>. Cinquante ans plus tard, le Royaume-Uni administre près d'un quart du continent africain. Cette expérience coloniale a donné lieu à une abondante masse documentaire largement conservée au Royaume-Uni. Les dépôts qui en ont la garde renferment également des fonds permettant de documenter, de manière privilégiée, le processus de colonisation de l'Afrique centrale par la Belgique en ce compris les prémices de celui-ci.

Les archives nationales du Royaume-Uni gèrent, en plus des archives publiques britanniques, nombre de documents éclairant directement l'histoire de l'État indépendant du Congo et le Congo belge. Parmi ces archives publiques, les archives diplomatiques du *Foreign Office* (Ministère des Affaires étrangères) fournissent d'importants volumes concernant la présence des Britanniques au Congo. L'ensemble le plus dense y conservé est constitué par la série de correspondance des consulats britanniques au Congo couvrant les années 1889 à 1958. Celle-ci inclut notamment des documents relatifs au *Protestant Council of Congo* (Conseil protestant du Congo) ainsi qu'à l'enquête et au rapport de Sir Roger Casement concernant les traitements infligés par les agents léopoldiens aux travailleurs au Congo. Le *Foreign office* a également produit, entre 1827 et 1914, une série de plus de 10.000 imprimés – les *Confidential Print* (Imprimés confidentiels) – concernant diverses régions du monde, dont le Congo. Le *Colonial Office* (Ministère des Colonies) a également versé ses archives aux *National Archives*. Parmi celles-ci, on trouve quelques dossiers relatifs au traitement des travailleurs congolais par les agents du Roi des Belges. Plus précisément, ils renferment, entre autres, des témoignages et de la correspondance avec des consuls britanniques rédigée à ce sujet. Notons qu'un guide des sources produites par le *Colonial Office* a été publié en 2008 et réédité en 2020<sup>31</sup>. Les archives nationales proposent par ailleurs un accès numérique aux photographies du *Foreign and Commonwealth Office Photographic Collection* (Collection photographique du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère du Commonwealth) sur son site internet ainsi que sur la plateforme Flickr qui permet aux usagers d'annoter et taguer les photographies.

Les riches collections des archives nationales peuvent être complétées par celles de la *British Library* (Bibliothèque nationale) et de la *Royal Geography Society* (Société royale de géographie). La première a mis en ligne une collection de journaux britanniques du 19<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'une collection de journaux africains imprimés à la même période. La seconde dispose en outre d'une vaste collection de documents, cartes, photographies ou encore peintures, et d'archives relatives à des expéditions et des voyages, au Congo notamment. La société met également en ligne des films d'archives numérisés en accès libre sur la plateforme BFI Player, dont un reportage de guerre tourné en 1915 par le naturaliste britannique Cherry Kearton.

Au-delà des archives publiques, les archives produites par les institutions religieuses sont particulièrement précieuses en raison du rôle central occupé par l'Église dans l'administration

30 La question de la lutte contre l'esclavage au centre du projet *Antislavery Usable Past* dirigé par l'université de Nottingham. Le site internet de ce projet entend mettre les connaissances et analyses historiques sur les campagnes anti-esclavagistes des siècles précédents au service des luttes actuelles. Une page de ce site est consacrée au Congo colonial.

31 BANTON M., *Administering the Empire, 1801-1968 : A Guide to the Records of the Colonial Office in the National Archives of the UK*, 1<sup>e</sup> éd., Londres, Institute of Historical Research, 2008.

de la colonie belge. La consultation des documents produits par les missions britanniques est rendue aisée grâce à *Mundus Gateway*. Cette base de données en ligne répertorie les archives des sociétés missionnaires britanniques conservées au Royaume-Uni.

Parmi ces missions, la *Baptist Missionary Society* (BMS) est très active au Congo, notamment à travers ses activités médicales. À Londres, la *School of Oriental and African Studies Library* conserve les documents du missionnaire William Millman (1872-1937) parti au Congo en 1897. Installé à Yakusu, il participe à la construction d'un hôpital et traduit le Nouveau Testament en lokele – idiome local. Le fonds contient de la correspondance, des documents d'étude de la langue lokele, du matériel pour son travail de missionnaire à Yakusu, ainsi que des photographies. Sont également intégrés dans cet ensemble des journaux et lettres de sa femme Edith Millman (1913-1938). Stanley George Browne (1907-1986), médecin et membre de la BMS, est également actif à Yakusu. Il s'investit principalement dans la lutte contre la lèpre menée Congo entre 1936 et 1959. Ses documents de travail sont conservés par le *Wellcome Institute for the History of Medicine* (Londres).

Les missions britanniques actives au Congo ne sont pas toutes protestantes. On y trouve notamment aussi la Société des missionnaires de Saint-Joseph, plus communément dénommée Mill-Hill. Celle-ci est une mission catholique anglo-hollandaise fondée à Londres en 1866 par Herbert Vaughan (1832-1903). Elle s'établit dans le diocèse de Basankusu à partir de 1905 afin d'y poursuivre une politique d'évangélisation tout en développant un réseau scolaire. Conservées à Londres, les archives de cette mission contiennent plus de 100 mètres linéaires d'archives ainsi qu'une collection photographique. On pourra y trouver les archives de la mission, les dossiers personnels de ses membres, ses publications et les archives de la mission située au Congo.

Au rang des entreprises actives au Congo, la première est, sans conteste, la compagnie Lever Brothers qui a notamment fondé les *Huileries du Congo belge* en 1911. Cette entreprise y a acquis d'importantes surfaces agricoles qu'elle a plantées de palmiers *elaeis* afin de produire de l'huile de palme destinée à la fabrication de savon au Royaume-Uni et à l'étranger. À Port Sunlight, le *Unilever Art, Archives and Records Management Center* conserve ses archives qui permettent d'aborder à la fois l'organisation générale du groupe Unilever et son développement, les dossiers des comités spéciaux dont ceux d'Outremer, la correspondance des cadres, mais encore les archives de la gestion des branches opérationnelles, comme Lever Brothers.

Outre les documents produits par les structures étatiques, missionnaires et commerciales d'autres documents conservés au Royaume-Uni viennent éclairer les prémises de l'État indépendant ou ses premières années.

Depuis 2004, le site internet *Livingstone Online* se présente comme un musée et une bibliothèque en ligne donnant accès à de multiples sources écrites, visuelles et matérielles relatives à l'explorateur David Livingstone (1813-1873). Ce sont pas moins de 15.000 images et 780 ouvrages qui peuvent y être consultés. Antérieur à la proclamation de l'État indépendant du Congo, son travail d'exploration n'en est pas moins influent pour sa fondation, notamment grâce aux cartes qu'il a produites, à la description des territoires et de ses habitants qu'il a consignés.

David Livingstone n'est pas le seul à avoir commandé une mission dans l'espace qui deviendra celui de l'ÉIC. En 1885, Léopold II s'accorde avec les agents de la couronne britannique afin de mettre en place une expédition afin de retrouver Emin Pacha (1886 et

1889). La direction en est confiée à Henri Morton Stanley en 1887-1888. Cette collaboration bilatérale permet aux hommes du souverain belge d'accéder aux sources du Nil grâce à l'acquisition de l'enclave de Lado. Les archives de cette expédition sont consultables aux archives de la *School of Oriental and African Studies Library* (SOAS) de Londres. Cette mission a été largement financée par William MacKinnon (1823-1893) – armateur et homme d'affaires écossais fondateur de la *British-India Steam Navigation Company* et l'*Imperial British East Africa Company*. Déposées à la SOAS également, on trouve dans ses archives 11 boîtes relatives à ladite expédition.

Les relations entre le Royaume-Uni et Léopold II se sont ensuite dégradées. Les missionnaires protestants anglais ont été les premiers à dénoncer les traitements réservés aux Congolais par l'administration léopoldienne. Fondée en 1904, la *Congo Reform Association* les a par la suite relayés sur la scène internationale. Les archives de son fondateur Edmund Dene Morel (1873-1924) sont conservées à la *London School of Economics Library Archives and Special Collection*. Le fonds éponyme se compose de 101 boîtes contenant des journaux, des notes, des photographies, ses travaux et publications, des dossiers reliés à ses activités politiques ou encore sa correspondance.

Enfin, citons les archives du docteur John Lancelot Todd (1876-1949). D'origine canadienne, ce professeur de l'École de médecine tropicale de Liverpool a été invité au Congo en 1903 par Léopold II afin d'étudier la maladie du sommeil et ses conséquences. Conservés par le *Wellcome Institute for the History of Medicine*, ses papiers se composent de notes, photographies et dessins. Ces documents peuvent être complétés par la lecture d'autres sources médicales versées à cette institution ; celles-ci sont répertoriées dans le guide des archives médicales relatives à l'Afrique<sup>32</sup>.

---

<sup>32</sup> <https://wellcomelibrary.org/content/documents/31302/west-africa-archives.pdf>